



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/252

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.
Enquête Publique. Société PROCINER à Bassens.
Autorisation d'augmenter les capacités d'incinération.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Société PROCINER située Boulevard de l'Industrie, à Bassens, exploite depuis 1987, un incinérateur de DASRI (déchets d'activités de soins à risque infectieux).

Cette installation rénovée en 2007 comporte 2 lignes de traitement (ligne 1B en fonctionnement continu et ligne 2 utilisée uniquement en secours de la précédente). Il s'agit de l'unité d'élimination régionale des DASRI qui traite un tonnage annuel de 13 000 T.

L'autorisation préfectorale d'exploitation (AP du 30/04/2009 modifiée le 13/11/2012) porte sur une capacité annuelle de 19 000 tonnes, obtenue par incinération de déchets dangereux en complément des DASRI.

La société PROCINER, compte tenu des capacités techniques suffisantes de l'incinérateur, souhaite être autorisée à traiter 40 000 tonnes de déchets par an en augmentant la part de déchets dangereux.

Il faut ici préciser que la Société SIAP qui fait partie du même groupe que PROCINER, en l'occurrence VEOLIA, exploite à proximité immédiate un incinérateur de déchets dangereux. Il est donc projeté de traiter dans l'incinérateur PROCINER un volume supérieur de déchets dangereux préalablement acceptés et réceptionnés par la société SIAP selon la procédure réglementaire.

S'agissant d'un projet de modification substantielle de l'activité PROCINER les services préfectoraux ont demandé le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter. Le dossier qui se compose notamment d'une étude d'impact environnemental, d'une étude des risques sanitaires et d'une étude des dangers est mis à l'enquête publique à la Mairie de Bassens du 27 avril au 29 mai.

Le rayon d'enquête étant de 3 km plusieurs communes riveraines dont Bordeaux sont invitées à formuler un avis.

L'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement, en l'occurrence la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, a rédigé un avis sur la qualité des études présentées. Cette autorité considère que « la conception du projet et les mesures prévues pour éviter et réduire les impacts au niveau de l'unité d'incinération sont cohérentes et proportionnées ».

En effet, les installations d'incinération et de traitement des fumées apparaissent suffisantes en l'état pour absorber le doublement de capacité tout en respectant les valeurs limites de rejet actuelles. Seuls des équipements complémentaires sont nécessaires pour le stockage des nouvelles catégories de déchets réceptionnés et assurer leur admission dans le four.

Les études de modélisation identifient le point d'impact maximum des retombées atmosphériques à 150 m au Nord-Ouest du site. Le scénario de l'étude des risques sanitaires pour les substances sous Valeur Toxicologique de Référence est construit sur l'exposition continue, directe et indirecte, d'un individu séjournant au point d'impact précédent. Les indices calculés classifient le risque sanitaire comme acceptable.

Cependant l'augmentation du flux des émissions accroît le risque de bioaccumulation de métaux lourds et de dioxine dans les sols alentours, vulnérables de par leur niveau de contamination actuel.

Je vous propose Mesdames et Messieurs de formuler un avis favorable au présent dossier eu égard à la conformité réglementaire des installations tout en formulant les réserves suivantes :

- Rappeler la fonction initiale de cet équipement, en l'occurrence le traitement des DASRI, qui doit rester prioritaire vis-à-vis des déchets dangereux.
- Assurer un contrôle renforcé des rejets atmosphériques de l'incinérateur à la fois par auto surveillance continue, intervention périodique d'un organisme agréé extérieur et par le comité de suivi des dioxines à l'échelle de la métropole, auquel la ville souhaite être associée.
- Actualiser l'étude des risques sanitaires sur les rejets atmosphériques de la zone industrialo portuaire de la presqu'île, en considérant le cumul et la combinaison des substances rejetées par les différents sites et la mise en service de nouvelles sources.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID